

Sujet : Risques et perturbations les plus probables énoncées par La presse et comment mon offre d'outils (gabarits) en Technologie de l'Information (TI) peut aider à la résolution de certaines

Montréal, le x 2024

Mme ou M. X

Compagnie x

Madame, Monsieur,

En relation avec mon offre d'outils (gabarits) et de services, je vous propose la lecture de l'article qui suit paru dans la Presse **(MD)** le 4 juin 2024.

<https://lp.ca/uJd1iR?sharing=true>

(Si vous ne désirez pas utiliser ce lien, l'article s'intitule 'On est dans le trouble' de Marie-France Bazzo)

Cet article identifie les **dangers** ainsi que les principales **perturbations** à venir qui seront à adresser dans un futur rapproché via les gouvernances en place à tous les niveaux (provinces, pays, villes, associations, organisations, etc.). En voici deux extraits :

*“**Les dangers** sont répartis en cinq catégories: société, santé, politique/géopolitique, économie et environnement. La probabilité qu'ils se produisent s'échelonne sur un horizon de deux à huit ans, aussi bien dire demain. Ils sont classés par impact, car ils n'auraient pas tous la même intensité.”*

*“**Les 10 perturbations** les plus probables sont, par ordre croissant : l'intelligence artificielle qui se déchaîne, les cyberattaques qui perturbent les infrastructures essentielles, la santé mentale en crise, les mesures d'urgence débordées ; la mobilité sociale descendante est la norme, les milliardaires dirigent vraiment le monde, les bio données sont largement monétisées, les gens n'ont pas les moyens de vivre seuls, la biodiversité disparaît et les écosystèmes s'effondrent, et les gens ne peuvent plus distinguer ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Ouf.”*

J'ai souligné ci-dessus les **dangers** et les **perturbations** qui risquent, selon moi, de vous (votre association et vos organisations membres) impacter à un moment ou à un autre. J'en explique le comment et les impacts potentiels ci-après.

En ce qui a trait aux **dangers**, la société requiert une disponibilité continue de vos services (sans arrêts non planifiés) et la conservation de ses données à l'aide d'une sécurité maximale. Toute interruption prolongée de cette disponibilité ou toute perte de données, pouvant résulter de cyberattaques sur vos infrastructures (**perturbation potentielle**), pourra avoir un impact majeur sur votre réputation d'affaires et pourra engendrer des poursuites judiciaires. Pour l'économie, le coût de la vie croissant et la disponibilité améliorée des outils 'd'arnaque' (outils d'intrusion, d'hameçonnage, de vol de données, d'arrêt de vos activités d'affaires, etc.) sur l'Internet amènent de plus en plus de personnes et d'organisations clandestines à utiliser ces outils illicites (**perturbation potentielle**) afin d'obtenir les sommes nécessaires à un niveau de vie plus qu'acceptable. De plus, l'intelligence artificielle fera exploser les astuces qui pourront être exploitées lors de cyberattaques, rançons logicielles, etc. (**perturbation potentielle**) afin de créer de nouvelles situations à haut risque pour votre association ou pour vos organisations participantes.

Il est donc à prévoir que les volumes de perturbations qui auront des impacts réels ne feront que croître de mois en mois. Leur objectif commun sera de 'voler' vos avoirs ou d'impacter la génération de revenus de votre association et de celles de vos organisations membres en plus d'entacher les réputations d'affaires et d'initier des litiges légaux.

De plus, les délais de réponse grandissants des organisations responsables de planifier et d'exécuter les mesures d'urgence (feu, vol, tremblement de terre, tornade, etc.), soit en raison des volumes croissants de situations à risque et des perturbations potentielles identifiées ci-dessus, obligeront les provinces, pays, villes, associations, organisations, etc. à planifier et vérifier en continu, proactivement en collaboration avec ces organisations responsables, l'exécution efficace et efficiente de leurs mesures d'urgence (**dont celles au plan de relève en cas de désastre**) devant être mises à profit lors de l'incidence d'un désastre.

Le plan de relève en cas de désastre est un gabarit (outil) qui vous est offert afin de vous supporter dans la planification et la vérification en continu de vos activités de recouvrement de vos opérations d'affaires et TI inclus suite à l'incidence d'un désastre (feu, explosion, inondation, cyberattaque, rançon logicielle, etc.) à un ou plusieurs de vos sites d'affaires. Il vous aidera à instaurer proactivement la gouvernance, les processus et les outils nécessaires devant vous aider à **minimiser les impacts négatifs sur vos résultats financiers et sur votre réputation d'affaires lors de l'incidence d'un désastre**.

Je vous invite finalement à consulter notre site internet afin d'en apprendre plus sur tous nos outils (gabarits) et services et à nous contacter quant aux interrogations que vous pourrez avoir.

Merci de votre considération et salutations distinguées,

Pierre Gagnon, M. Sc., PMP,

Président, PIGA-TI

[linkedin.com/in/pierre-gagnon-6413786](https://www.linkedin.com/in/pierre-gagnon-6413786)